

Rapport Annuel **2006**

Les comptes annuels

Présenté par le Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale du 11 mai 2007

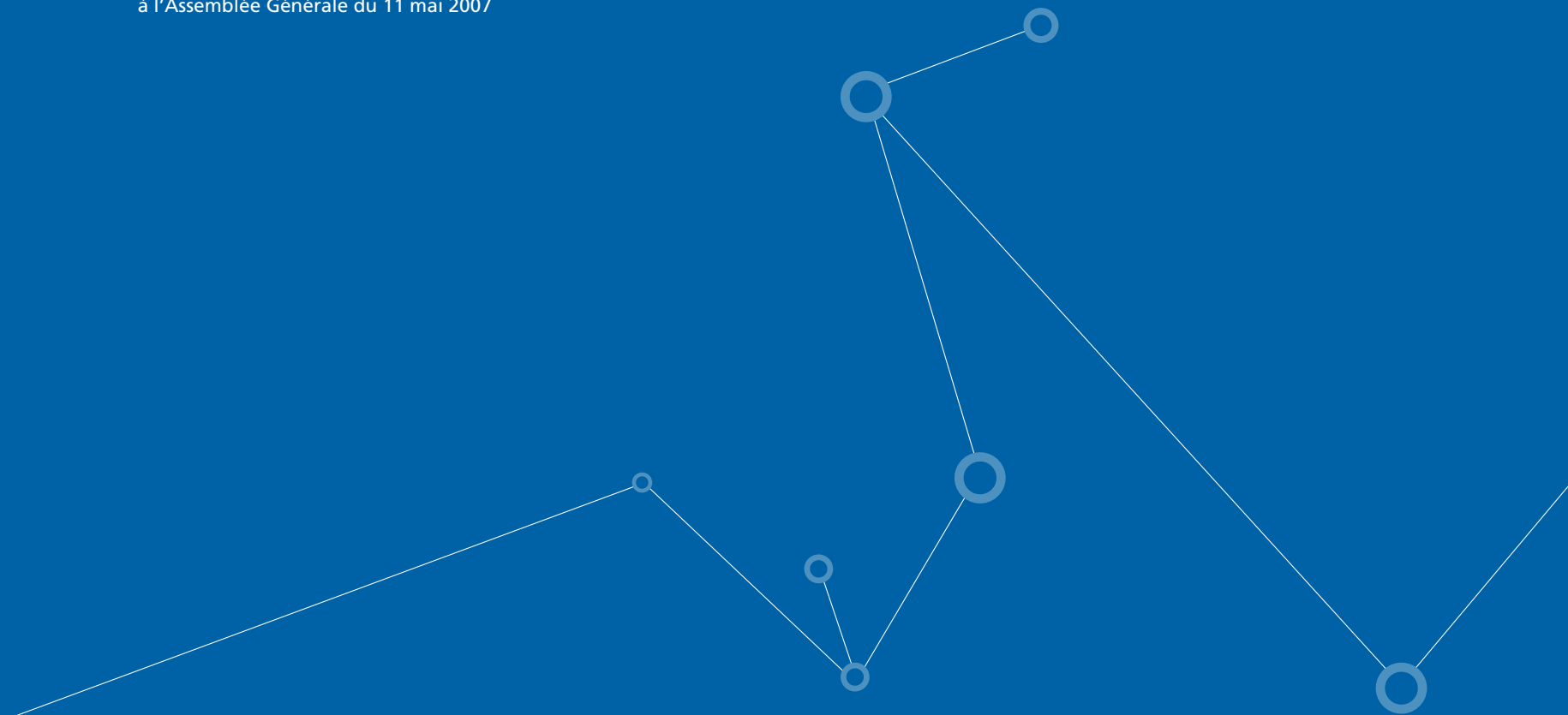


Table des matières

Introduction	89
Chiffres de base	90
Rapport annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires du 17 mai 2007	91
1. Situation de l'entreprise	91
1.1 Événements marquants de 2006	91
1.2 Positionnement de l'entreprise	91
1.3 Événements importants survenus après la fin de l'année comptable	92
1.4 Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'entreprise	92
1.5 Recherche et développement	92
1.6 Succursales	92
1.7 Indicateurs clés	92
2. Données financières relatives à l'exercice 2006	93
2.1 Bilan	93
2.2 Compte de résultat	94
2.3 Gestion des risques concernant les instruments financiers	95
2.4 Affectation du résultat	95
2.5 Missions complémentaires confiées aux commissaires	95
2.6 Règles d'évaluation	95
2.7 Conflits d'intérêts	95
2.8 Proposition de décharge des Administrateurs et des Commissaires	95
Bilan	
Actif	96
Passif	97
Explication du bilan	98

Compte de résultat

Compte de résultat détaillé	102
Explication du compte de résultat	104
1. Chiffre d'affaires	104
2. production immobilisée	105
3. produits financiers	105
4. Approvisionnements et marchandises	106
5. Services et biens divers	106
6. Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges	107

Commentaires sur les comptes annuels

1. règles d'évaluation	108
1.1 principes légaux	108
1.2 Règles d'évaluation	108
1.2.1 Frais d'établissement	108
1.2.2 Immobilisations incorporelles	108
1.2.3 Immobilisations corporelles	108
1.2.4 Immobilisations financières	110
1.2.5 Créances à plus d'un an	110
1.2.6 Stocks et commandes en cours	110
1.2.7 Créances à un an au plus	111
1.2.8 placements de trésorerie	111
1.2.9 Valeurs disponibles	111
1.2.10 Comptes de régularisation de l'actif	112
1.2.11 Capital	112
1.2.12 plus-values de réévaluation	112
1.2.13 Réserves	112
1.2.14 Subsidés en capital	112
1.2.15 provisions et impôts différés	112
1.2.16 Dettes à plus d'un an et à un an au plus	112
1.2.17 Comptes de régularisation du passif	112

2. État des frais d'établissement	113
3. État des immobilisations incorporelles	113
4. État des immobilisations corporelles	114
5. État des immobilisations financières	116
6. Stocks et commandes en cours	117
7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles	117
8. Comptes de régularisation de l'actif	118
9. État du capital	118
10. Provisions pour gros entretien	119
11. Provisions pour environnement	119
12. Provisions pour autres risques et charges	120
13. Comptes de régularisation du passif	120
14. Droits et engagements hors bilan	120
15. Relation avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	121
16. bilan social	121

Rapport du collège des commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2006	122
---	-----

Introduction

Présentation de l'entreprise

Infrabel est le gestionnaire de l'infrastructure du réseau ferroviaire belge et a été créée le 29 octobre 2004 sous la forme d'une société anonyme de droit public, en application des directives européennes qui prônent la scission entre d'une part la gestion de l'infrastructure ferroviaire et d'autre part l'exploitation du transport ferroviaire.

Ses statuts ont été publiés dans l'Arrêté Royal du 19/10/2004.

Le siège social de l'entreprise se situe à la rue Bara 110 à 1070 Bruxelles.

Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Capital

Le capital est constitué de 14 500 615 actions nominatives sans mention de la valeur nominale.

Au 31/12/2006, la situation des détenteurs d'actions est la suivante :

- l'État belge avec 1 064 746 actions, soit 7,34 % du capital
- la SNCB-Holding avec 13 435 869 actions soit 92,66 % du capital.

Bien que l'État belge possède seulement une minorité des actions, celui-ci dispose de 80 % + 1 voix au niveau des prises de décisions dans les organes de gestion de l'entreprise.

Les comptes annuels sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Des exemplaires imprimés du rapport annuel sont disponibles au siège de la société et sont envoyés aux personnes qui en font la demande.

Le rapport annuel est également disponible sur le site Web de la société : www.infrabel.be

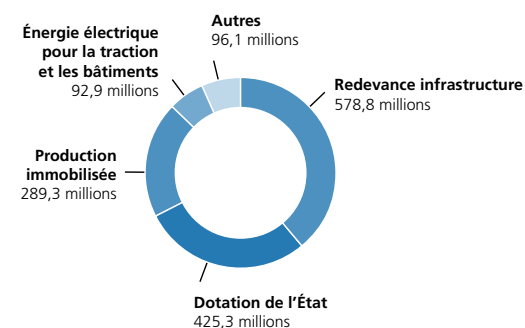
Chiffres de base

EBITDA et EBT

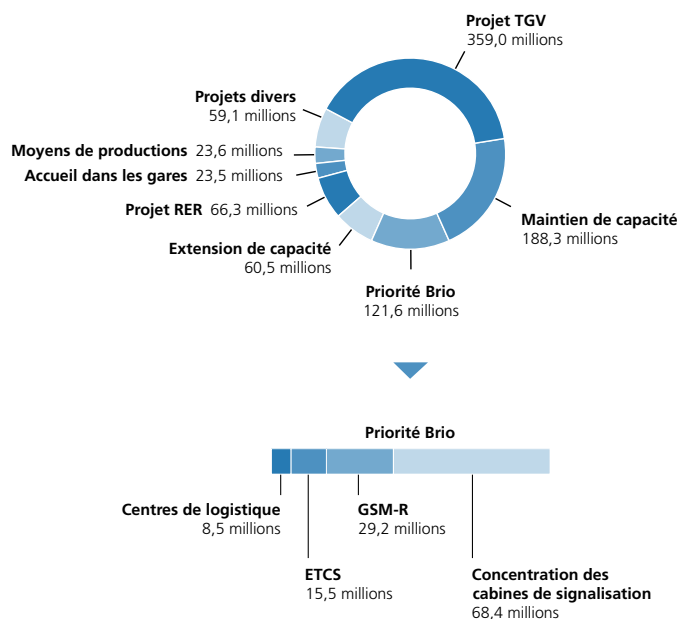
en millions €	
Ventes et prestations	1 482,44
Coût des ventes et prestations ⁽¹⁾	1 424,68
Résultat d'exploitation brut (EBITDA)	57,76
Amortissements, réductions de valeur et provisions	84,88
Résultat d'exploitation net (EBIT)	-27,12
Résultat financier	74,63
Résultat exceptionnel	-7,37
Résultat global (EBT)	40,14

(1) Sans amortissements et provisions

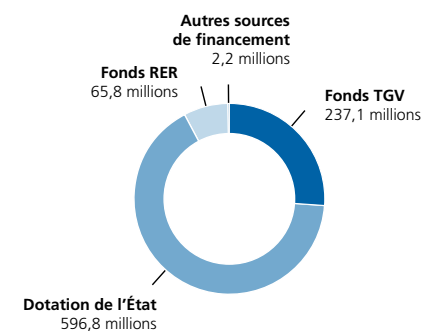
Ventes et prestations



Investissements réalisés (CAPEX)



Financements des investissements



Bilan

Le bilan d'Infrabel au 31/12/2006 s'élève à un montant total de **5 386 846 360,90 €** par rapport à un total de 4 616 535 206,48 € au 31/12/2005.

Le bilan est présenté aux pages suivantes avec les montants par rubrique de l'actif et du passif.

Rapport annuel du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires du 11 mai 2007

Le Conseil d'Administration a le plaisir de vous présenter le rapport sur la situation et les résultats de la société au cours de l'année comptable 2006 conformément aux dispositions légales et statutaires.

1. Situation de l'entreprise

1.1. Événements marquants de 2006

Le Conseil d'Administration d'Infrabel a approuvé le plan stratégique BRIO (« Belgian Railway Infrastructure Objectives ») en lecture définitive le 6 février 2006. Cette date marque également la fin des négociations relatives au plan d'entreprise consolidé du groupe SNCB. L'année 2006 a, dès lors, été fortement marquée par le démarrage de la mise en œuvre du plan BRIO dont l'ambition est de moderniser substantiellement l'outil industriel.

Une Cellule spéciale a été créée pour piloter l'exécution du plan BRIO et mettre au point un reporting professionnel.

De nombreuses actions visant à accélérer les processus de réalisation des priorités stratégiques ont ainsi pu être très rapidement lancées.

Des collaborations ont été développées avec des partenaires industriels dans le domaine de la signalisation ferroviaire. TUC RAIL a été chargé d'une part importante du projet de concentration des cabines. La construction de nombreux bâtiments techniques a été confiée aux filiales Euroliège TGV et Eurostation.

Enfin des objectifs concrets et ambitieux ont été fixés pour chacune des 22 priorités du plan.

La fusion des dispatchings au sein d'un nouveau centre de contrôle du trafic, le 9 décembre 2006, constitue le premier résultat majeur de la nouvelle dynamique.

Le 20 juillet 2006, le Conseil des Ministres a approuvé le 1^{er} avenant au Contrat de Gestion qui réglait plusieurs questions financières en apportant les garanties nécessaires à Infrabel: répartition définitive des dotations d'exploitation et d'investissement entre les 3 sociétés du groupe SNCB, indexation du fonds RER, conclusion par l'État d'un emprunt pour permettre la fin des travaux TGV, fixation des principes régissant le financement des opérations PPP et de préfinancement relatives aux projets prioritaires...

Des conventions relatives à ces 2 derniers points ont été passées en décembre 2006.

Les négociations relatives au plan d'investissement 2008-2012 ont démarré au début de 2006 en vue d'une approbation au début de 2007.

Pour la première fois, une préfiguration du budget d'investissement a été dressée avant l'été afin d'offrir une meilleure visibilité financière aux responsables des travaux.

La modification de la structure de l'Infrastructure Ferroviaire le 10 novembre 2006 ainsi que la transposition du 2^e paquet ferroviaire par les Lois des 4 et 19 décembre 2006, impliquent une évolution des relations avec d'une part le FIF, et d'autre part l'État.

En date du 1^{er} novembre, une adaptation de l'organigramme a permis de mettre l'accent sur les spécialités et les domaines les plus engagés dans le plan BRIO, à savoir l'électricité, la sécurité et l'approche clientèle.

Cette adaptation a aussi permis de compléter la consolidation de la structure de l'entreprise par la création d'une division spécialement chargée de la gestion des actifs patrimoniaux et d'une division chargée de la sécurité du travail.

Enfin, en décembre 2006, les mises en service du viaduc de Bruxelles-Midi, du viaduc de Schaerbeek et de la courbe de Louvain ont permis une amélioration remarquable des temps de parcours pour les voyageurs TGV et pour les navetteurs résidant dans l'est du pays.

1.2. Positionnement de l'entreprise

Infrabel, gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge, comptait 3 clients au 1^{er} janvier 2006, la SNCB, DLC et la SNCF-Fret.

Le 5 janvier 2006, un 4^e opérateur, Rail4Chem et le 11 décembre 2006, un 5^e opérateur Transport, ont obtenu du Ministre de la Mobilité leur certificat de sécurité. Rail4Chem a fait circuler son premier convoi le 3 mai 2006.

Fin 2006, ERS était en mesure d'introduire sa demande de certificat de sécurité.

Dans le cadre de la politique de libéralisation du marché du transport ferroviaire initiée par la Commission Européenne dès 1991, Infrabel, notamment, est confrontée à un environnement de plus en plus multi opérateur.

Pour faire face aux défis générés par cette réalité nouvelle, la Direction Accès au Réseau a veillé, dans un cadre non discriminatoire, à développer des relations de qualité avec toutes les entreprises ferroviaires clientes.

Cette direction a également renforcé les fonctions liées à la gestion de la sécurité et à la gestion des risques.

La grille tarifaire assure une position compétitive par rapport aux gestionnaires d'infrastructure voisins et concurrents.

Exprimé en termes de train x km, l'activité ferroviaire a crû tant dans le domaine voyageurs (+ 1,7%) que dans le domaine du fret (+ 4,6%).

La rationalisation permanente des processus de production des opérateurs se traduit par une légère baisse du nombre de sillons, sans influencer sur le volume global du trafic.

Les recettes provenant de la redevance d'utilisation de l'infrastructure sont clairement orientées à la hausse.

Après la redevance d'infrastructure, la 2^e principale source de chiffre d'affaire d'Infrabel est la dotation publique d'exploitation dont le niveau a été définitivement fixé le 20/07/2006, dans le premier avenant au Contrat de Gestion.

Les investissements classiques sont garantis par les versements des dotations publiques par l'État, conformément au contrat de gestion. La conclusion de conventions relatives à la terminaison des travaux TGV et au financement de projets prioritaires offre un niveau de garantie supplémentaire quant à la mise à disposition des moyens.

1.3. Événements importants survenus après la fin de l'année comptable

Le 10 janvier 2007, une convention passée avec la SNCB-Holding a fixé définitivement la liste des apports fonciers complémentaires. Le 1^{er} mars 2007, le Conseil d'Administration a décidé de constituer un Groupement Européen d'Intérêt Économique (GEIE) avec Réseau Ferré de France et les CFL afin de promouvoir le Corridor C Anvers-Bâle/Lyon grâce à son équipement en ETCS.

1.4. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Parmi les éléments pouvant exercer une influence notable sur le fonctionnement d'Infrabel figurent assurément les résultats des prochaines négociations du 2^{ème} Contrat de Gestion, toute éventuelle révision fondamentale de la stratégie du principal client, la SNCB et toute hypothétique évolution du cadre institutionnel dans le domaine des transports.

1.5. Recherche et développement

Infrabel améliore de façon continue la technologie à laquelle elle a recours, notamment dans le cadre de la modernisation de son outil industriel.

L'implémentation de l'ETCS a, par exemple, mobilisé énormément d'énergie en 2006.

1.6. Succursales

En dehors de 375 sièges de travail, Infrabel a 2 filiales directes : TUC RAIL S.A. et Chantier de Créosotage de Bruxelles S.A., respectivement actives dans le domaine des études et travaux d'infrastructure ferroviaire et dans le domaine du créosotage. TUC RAIL SA a développé un plan stratégique visant à préciser les objectifs et son positionnement futur. Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Infrabel le 25 janvier 2007.

1.7. Indicateurs-clés

Infrabel utilise plusieurs indicateurs-clés dont la liste a été complétée en 2006 dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique BRIO. Les valeurs ci-dessous relatives aux années antérieures à 2006 sont données à titre indicatif.

En effet, certains d'entre eux recouvrent une réalité qui a fortement évolué entre l'ancienne et la nouvelle structure du groupe ferroviaire.

Les principaux indicateurs d'Infrabel sont les suivants :

	2003	2004	2005	2006
A				
Nombre de sillons (en millions)	-	-	1,987	1,854
Nombre de trains-km correspondants (en millions)	106,3	106,8	102,6	104,9
B				
EBT (résultat global)	-	-	+ 49,01	+ 40,14
C				
Ponctualité des trains de voyageurs service intérieur avec neutralisation	95,3 %	95,7 %	94,8 %	94,00 %
Idem sans neutralisation	92,6 %	93,2 %	91,9 %	90,60 %
D				
Baromètre de qualité des voyageurs transportés en service intérieur				
a) Indice de satisfaction général	7,25	7,44	7,44	7,33
b) Ponctualité des trains	6,74	7,00	6,99	6,64
c) Qualité de l'information dans les gares	7,28	7,39	7,38	7,27
E				
Personnel exprimé en équivalents temps plein au 31 décembre de l'année	-	14 350	13 628	13 488

2. Données financières relatives à l'exercice 2006

2.1. Bilan

Le bilan au 31.12.2006 comparé avec la situation au 31.12.2005, peut être résumé comme suit (en millions d'euros) :

Actif

en millions €	31.12.2006	31.12.2005
ACTIFS IMMOBILISÉS	4 354,32	3 517,17
I. Frais d'établissement	0,1	0,15
II. Immobilisations incorporelles	1 350,39	1 359,04
III. Immobilisations corporelles	3 000,41	2 154,43
IV. Immobilisations financières	3,42	3,55
ACTIFS CIRCULANTS	1 032,53	1 099,37
V. Créances à plus d'un an	7,85	7,87
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	150,14	139,31
VII. Créances à moins d'un an	632,39	589,9
VIII. Placements de trésorerie	229,93	351,83
IX. Valeurs disponibles	0,05	0,06
X. Comptes de régularisation	12,17	10,4
TOTAL DE L'ACTIF	5 386,85	4 616,54

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 s'élève à un total de 5 386,85 millions € contre 4 616,54 millions € au 31 décembre 2005.

Les actifs immobilisés ont augmenté de 837,15 millions € et ce, principalement au niveau des immobilisations corporelles.

Pendant l'exercice comptable, des investissements importants ont été consentis en matière d'infrastructure ferroviaire, dont les principaux sont les suivants :

- 359 millions € dans le cadre des travaux TGV ;
- 66 millions € pour le Réseau Express Régional ;
- 188 millions € pour le maintien de capacité ;
- 68 millions € pour la concentration de cabines ;
- 60 millions € pour l'extension de capacité.

Passif

en millions €	31.12.2006	31.12.2005
CAPITAUX PROPRES	4 686,81	4 034,4
I. Capital	1 450,06	1 450,06
II. Primes d'émission	299,32	299,32
IV. Réserves	4,46	2,45
V. Résultat reporté	84,7	46,56
VI. Subsidés en capital	2 848,27	2 236,01
PROVISIONS	81,27	63,08
VII. Provisions	81,27	63,08
DETTES	618,77	519,06
VIII. Dettes à plus d'un an	0,54	0,58
IX. Dettes à moins d'un an	466,00	378,17
X. Comptes de régularisation	152,23	140,31
TOTAL DU PASSIF	5 386,85	4 616,54

De plus, 8,7 millions € ont été investis dans des projets d'informatisation d'Infrabel.

Les actifs circulants ont connu une diminution de 66,84 millions € ; la variation se situe essentiellement au niveau des moyens disponibles.

Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 4 686,81 millions €, soit 87 % du total du bilan.

2.2. Compte de résultat

Le deuxième exercice comptable se clôture avec un résultat opérationnel positif (EBITDA) de 57,76 millions € et un résultat positif global (EBT) de 40,14 millions €.

en millions €	31.12.2006	31.12.2005
VENTES ET PRESTATIONS	1 482,44	1 435,03
Chiffre d'affaires	1 185,21	1 142,63
- redevance infrastructure	578,83	490,86
- dotation de l'État	425,26	455,35
- autres	181,12	196,42
Variation des commandes en cours	3,12	2,57
Production immobilisée	289,34	285,68
Autres produits d'exploitation	4,77	4,15
COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	1 424,68	1 373,53
Approvisionnement et marchandises	125,96	108,17
Services et biens divers	1 292,71	1 260,13
- charges de personnel	698,90	689,04
- indemnité FIF	300,0	300,0
- autres	293,81	271,09
Autres charges d'exploitation	6,01	5,23
RÉSULTAT D'EXPLOITATION BRUT (EBITDA)	57,76	61,5
Amortissements, réduction de valeur et provisions	84,88	65,44
RÉSULTAT D'EXPLOITATION NET (EBIT)	-27,12	-3,94
Résultat financier	74,63	54,82
Résultat exceptionnel	-7,37	-1,87
RÉSULTAT GLOBAL (EBT)	40,14	49,01

2.3. Gestion des risques concernant les instruments financiers

Infrabel a confié la gestion quotidienne de ses moyens de trésorerie à la SNCB-Holding.

Elle s'occupe du cash pooling au sein du groupe SNCB et recourt éventuellement à des instruments financiers pour son compte propre.

Au 31 décembre 2006, Infrabel n'avait pas de risques concernant l'usage des instruments financiers.

2.4. Affectation du résultat

Le bénéfice à affecter s'élève à :

• bénéfice à affecter de l'exercice :	40 143 328,04 €
• bénéfice/perte reporté de l'exercice précédent :	46 562 792,60 €
• bénéfice à affecter :	86 706 120,64 €

Le Conseil d'Administration propose l'affectation de résultat suivante :

• affectation au capital et à la prime d'émission :	0,00 €
• dotation à la réserve légale :	2 007 166,40 €
• dotation aux réserves disponibles :	0,00 €
• report vers l'exercice suivant :	84 698 954,24 €
• rémunération du capital (dividende) :	0,00 €
• bénéfice à distribuer aux administrateurs :	0,00 €
• bénéfice à distribuer aux autres allocataires :	0,00 €
• Total	86 706 120,64 €

La proposition d'affectation ci-dessus est inspirée par la volonté d'assurer à l'entreprise des moyens financiers à court terme suffisants et de permettre une gestion normale et saine de l'entreprise.

2.5 Missions complémentaires confiées aux commissaires

Néant.

2.6. Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées lors de la clôture de l'exercice comptable au 31 décembre 2006, ont été présentées à titre d'information au Comité de Direction du 7 mars 2007 et au Conseil d'Administration du 29 mars 2007. Ces règles sont inchangées par rapport à celles d'application pour la clôture des comptes au 31 décembre 2005.

Le résumé des règles d'évaluation est annexé aux comptes annuels.

2.7. Conflits d'intérêts

Dans le courant de l'exercice comptable précédent, aucun acte n'a donné lieu à un conflit d'intérêt entre un administrateur et la société au sens de l'article 523 du Code des Sociétés.

2.8. Proposition de décharge des Administrateurs et des Commissaires

Il est demandé à l'Assemblée Générale de donner décharge aux Administrateurs ainsi qu'aux Commissaires et d'approuver les comptes annuels qui vous sont présentés.

Établi à Bruxelles le 26 avril 2007.

Au nom du Conseil d'Administration,

Antoon Colpaert
Président du Conseil d'Administration

Luc Lallemand
Administrateur délégué

Actif

montants en €	Commentaires	31.12.2006	31.12.2005
ACTIFS IMMOBILISÉS		4 354 317 798,65	3 517 165 819,69
I. Frais d'établissement	2	97 210,95	150 050,10
II. Immobilisations incorporelles	3	1 350 394 619,93	1 359 041 212,19
III. Immobilisations corporelles	4	3 000 406 816,10	2 154 426 567,81
A. Terrains et constructions		371 599 926,44	209 015 904,69
B. Installations, machines et outillages		716 007 672,87	414 790 512,99
C. Mobilier et matériel roulant		19 563 241,64	20 641 796,02
E. Autres immobilisations corporelles		211 902 334,23	209 126 818,55
F. Immobilisations en cours et acomptes versés		1 681 333 640,92	1 300 851 535,56
IV. Immobilisations financières	5	3 419 151,67	3 547 989,59
A. Entreprises liées		3 417 893,49	3 546 731,41
1. Participation		2 667 893,49	2 646 731,41
2. Créances		750 000,00	900 000,00
C. Autres immobilisations financières		1 258,18	1 258,18
1. Actions et parts		750,00	750,00
2. Créances et cautionnements en numéraires		508,18	508,18
ACTIFS CIRCULANTS		1 032 528 562,25	1 099 369 386,79
V. Créances à plus d'un an		7 852 789,11	7 872 489,46
A. Créances commerciales		22 783,64	22 489,46
B. Autres créances		7 830 005,47	7 850 000,00
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	6	150 135 812,69	139 305 189,91
A. Stocks		143 237 038,12	137 587 776,62
1. Approvisionnements et marchandises		130 866 152,59	123 080 680,64
2. En cours de fabrication		12 370 711,53	14 507 095,98
6. Acomptes		174,00	0,00
B. Commandes en cours d'exécution		6 898 774,57	1 717 413,29
VII. Créances à moins d'un an		632 395 227,72	589 904 380,82
A. Créances commerciales		140 813 756,40	164 952 333,93
B. Autres créances		491 581 471,32	424 952 046,89
VIII. Placements de trésorerie	7	229 926 000,00	351 828 000,00
B. Autres placements		229 926 000,00	351 828 000,00
IX. Valeurs disponibles		46 702,80	63 332,62
X. Comptes de régularisation	8	12 172 029,93	10 395 994,13
TOTAL DE L'ACTIF		5 386 846 360,90	4 616 535 206,48

Passif

montants en €	Commentaires	31.12.2006	31.12.2005
CAPITAUX PROPRES		4 686 808 040,39	4 034 402 502,27
I. Capital	9	1 450 061 500,00	1 450 061 500,00
A. Capital souscrit		1 450 061 500,00	1 450 061 500,00
II. Primes d'émission		299 317 752,80	299 317 752,80
IV. Réserves		4 457 839,69	2 450 673,29
A. Réserves légales		4 457 839,69	2 450 673,29
V. Résultat reporté		84 698 954,24	46 562 792,60
VI. Subsidés en capital		2 848 271 993,66	2 236 009 783,58
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		81 271 581,39	63 075 785,50
VII. Provisions pour risques et charges et impôts différés		81 271 581,39	63 075 785,50
A. Provisions pour risques et charges		81 271 581,39	63 075 785,50
3. Gros entretiens	10	6 995 968,90	0,0
4. Autres risques et charges	11 et 12	74 275 612,49	63 075 785,50
DETTES		618 766 739,12	519 056 918,71
VIII. Dettes à plus d'un an		535 002,04	577 510,79
D. Autres dettes		535 002,04	577 510,79
IX. Dettes à un an au plus		466 002 716,93	378 171 825,64
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		0,0	16 944,03
C. Dettes commerciales		411 289 274,31	339 969 997,68
1. Fournisseurs		411 289 274,31	339 969 997,68
D. Acomptes reçus sur commandes		2 399 103,03	1 862 856,80
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		8 966,66	35 599 712,37
1. Impôts		2 684,88	35 593 492,50
2. Rémunérations et charges sociales		6 281,78	6 219,87
F. Autres dettes		52 305 372,93	722 314,76
X. Comptes de régularisation	13	152 229 020,15	140 307 582,28
TOTAL DU PASSIF		5 386 846 360,90	4 616 535 206,48

Explication du bilan

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent d'une part le droit d'exploitation du réseau belge pour une valeur comptable de 1 332 525 252,52 €. Ce droit d'exploitation est amorti linéairement en 99 ans. Elles comprennent d'autre part les montants investis en logiciels pour des applications internes qui sont développées par la SNCB-Holding pour le compte d'Infrabel. La valeur comptable de ces logiciels est de 17 869 367,41 €.

Voir aussi commentaires sur les comptes annuels - État 3.

Immobilisations corporelles

Infrabel dispose d'un budget d'investissement annuel important. Les investissements de la société ont trait notamment à l'extension, à la modernisation et au maintien de l'infrastructure classique.

De plus, Infrabel investit des montants importants pour l'achèvement des travaux d'infrastructure TGV de frontière à frontière, en projets visant une meilleure accessibilité de Bruxelles (RER), en projets de maintien et de l'extension de la capacité d'infrastructure et en projets d'investissements prévus dans le plan stratégique BRIO comme le projet GSM-R, la concentration des cabines de signalisation, le système ETCS...

L'accroissement net des immobilisations corporelles par rapport à la situation au 31 décembre 2005, est de 839 572 565,10 € (travaux effectués par tiers exclus). Cette augmentation est la différence entre les nouveaux investissements pour 894 574 412,70 € et les amortissements cumulés pour 55 001 847,60 €.

L'accroissement des immobilisations est essentiellement réalisé au niveau des rubriques suivantes (en millions €):

Voir aussi commentaires sur les comptes annuels - États 4.

Accroissement des investissements

en millions €				
	Investissements classiques	Infrastructure TGV	Infrastructure RER	Total
Terrains et parkings	2,7	0,99	14,44	18,13
Bâtiments	34,6	29,86	1,29	65,75
Ouvrages d'art (ponts, tunnels...)	63,6	80,85	11,78	156,23
Installations de la voie	189,72	105,08	32,35	327,15
Installations de signalisation	108,44	36,87	3,73	149,04
Installations Éclairage, Chauffage et Force Motrice	23,19	33,26	0,08	56,53
Installations Télécom	45,24	2,09	0,08	47,41
Caténaires	39,17	17,51	2,03	58,71
Installations d'ateliers	2,93	0,0	0,0	2,93
Matériel et autres	11,86	0,84	0,0	12,7
TOTAL	521,45	307,35	65,78	894,58

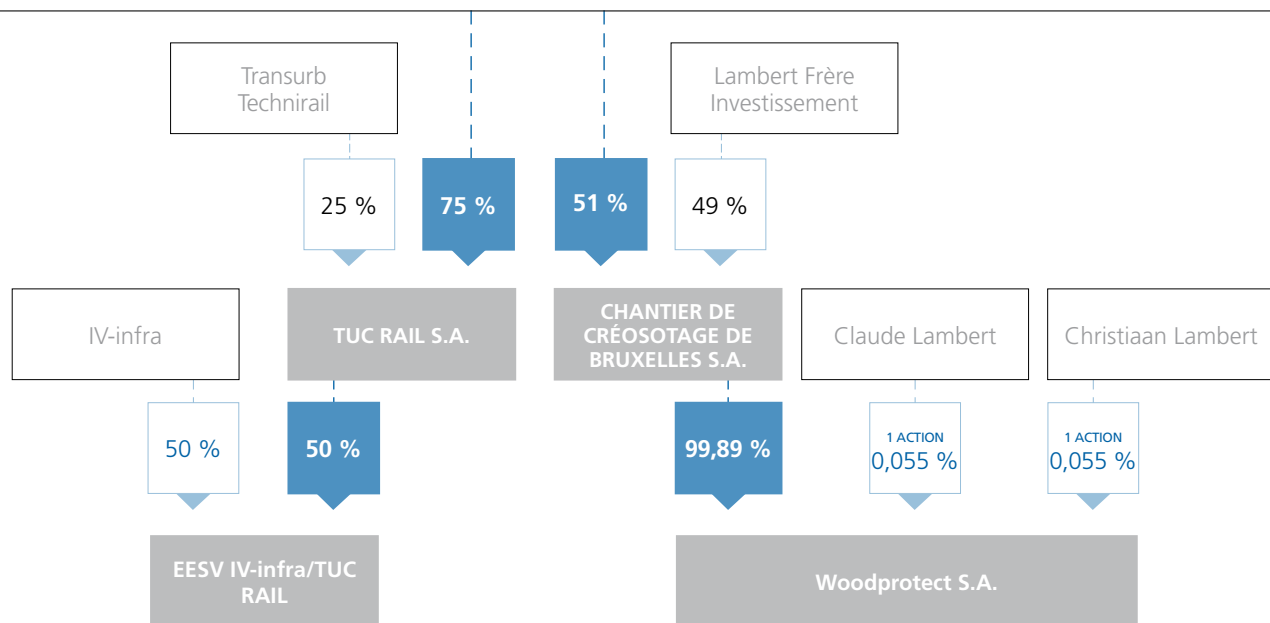
Immobilisations financières

La société possède une participation de 2 667 893,49 € dans ses filiales qui se répartit de la manière suivante:

- Tuc Rail S.A. pour 1 487 361,15 €,
- Chantier de créosotage de Bruxelles S.A. pour 1 180 532,34 €

De plus, la société possède une créance de 750 000,00 € sur la S.A. Woodprotect.

La structure des participations dans le capital des filiales est présentée dans le schéma suivant.



Stocks et commandes en cours d'exécution

La société a pour un montant total de 143 237 038,12 € de stocks dans son bilan. Une partie importante de ces stocks concerne des approvisionnements spéciaux pour l'infrastructure notamment des rails, des aiguillages, des moyens de fixation, etc. pour 78,60 millions €.

Le stock à pied d'œuvre sur les chantiers le long des voies s'élève à 28,85 millions €.

Les autres articles tels que les huiles, les métaux, les appareils électriques, combustibles solides et liquides, etc. pour 35,79 millions €.

Les commandes en cours pour tiers s'élèvent à 6,90 millions €, pour lesquelles 3,33 millions € sont à facturer à la S.A. SPV 162, créée dans le cadre des travaux de modernisations de l'axe Bruxelles-Luxembourg.

Voir aussi commentaires sur les comptes annuels - États 6.

Créances à un an au plus

Les créances commerciales s'élèvent à 632 395 227,72 €, constituées en créances commerciales pour 140 813 756,40 € et autres créances pour 491 581 471,32 €.

Les créances commerciales sur la SNCB s'élèvent à 67,44 millions €. Il s'agit principalement de la facture de la redevance infrastructure

pour le mois de février 2007. Les redevances infrastructures ont été facturées deux mois en avance. La créance commerciale sur le fonds RER s'élève à 38,11 millions €.

Les autres créances comprennent, en particulier, une créance sur la SNCB-Holding afin de permettre le financement du solde des travaux TGV selon le plan prévu (263,87 millions €) ainsi qu'une créance sur l'État relative aux dotations d'exploitation et d'investissements à recevoir pour 163,72 millions € et un montant de TVA à récupérer du Ministère de Finances de 20,62 millions €.

Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Infrabel dispose au 31 décembre 2006 d'une trésorerie de 229 972 702,80 €. Les moyens de trésorerie disponibles ont été d'une part investis dans le cadre d'un cashpooling auprès de la SNCB-Holding et d'autre part placés auprès d'institutions financières.

Les mouvements des liquidités ainsi que la manière dont elles sont générées sont repris dans le modèle cash-flow ci-dessous. Pour l'élaboration de cet aperçu du cash-flow, la méthode indirecte a été utilisée. Les cash-flows ont été reconstitués par le bénéfice net à corriger par les opérations qui n'ont pas de caractère monétaire comme les provisions, les moins-values et les amortissements ainsi que les modifications de besoin de fond de roulement.

Voir aussi commentaires sur les comptes annuels - État 7.

Tableau Cashflow

	31.12.2006
Activité opérationnelle	
Résultat de l'entreprise	40 143 328,04
Postes sans effet de trésorerie compris dans le résultat de la société	33 476 398,21
- Amortissements des immobilisations	70 929 705,78
- Amortissements des subsides en capital	-57 292 802,77
- Réductions de valeurs	1 643 699,31
- Provisions pour risques et charges	18 195 795,89
Moyens bruts générés par l'activité opérationnelle de l'entreprise	73 619 726,25
Variation des stocks	-13 826 655,08
Variation des créances commerciales	25 510 610,74
Variation des créances relatives à la dotation de l'État	20 355 272,54
Variation des dettes commerciales	71 276 767,88
Variation des comptes de régularisations	7 085 853,05
Variation C/C TVA	-56 205 381,86
Variation autre fonds de roulement opérationnel	-241 329,68
Moyens nets générés par l'activité opérationnelle	127 574 863,84
Activité d'investissement	
Investissement en immobilisation incorporelle	- 7 271 238,25
Investissement en immobilisation corporelle	-900 939 781,05
Revenus de la vente d'immobilisations	125 039,00
Investissement en immobilisation financière	150 000,00
Moyens nets générés par l'activité d'investissement	- 907 935 980,30
Activité de financement	
Subsides en capital de l'État de tutelle pour le financement des actifs	649 855 011,67
Interventions de tiers pour le financement des actifs	8 587 474,97
Moyens générés par les activités de financements	658 442 486,64
Accroissement des placements de trésorerie et équivalents de trésorerie	-121 918 629,82
Placements de trésorerie et équivalents caisse au début de l'exercice	351 891 332,62
Effet des différences de change sur les placements de trésorerie et équivalents de trésorerie.	0,0
Placements de trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	229 972 702,80

Fonds propres

Les fonds propres s'élèvent à 4 686 808 040,39 € et peuvent se résumer de la manière suivante :

- Capital pour 1 450 061 500,00 €
- Primes d'émission pour 299 317 752,80 €
- Réserves pour 4 457 839,69 €

- Résultat à reporter pour 84 698 954,24 €
- Subsides en capital pour 2 848 271 993,66 €.

L'accroissement des subsides en capital par rapport à la situation de l'exercice précédent, concerne des nouveaux subsides en capital, principalement les dotations de l'autorité de tutelle pour 669 555 012,85 € diminuées des amortissements pour 57 292 802,77 €.

Voir aussi commentaires sur les comptes annuels - État 9.

Provisions et impôts différés

Infabel a provisionné dans son bilan pour couvrir tous les risques et obligations importants connus pour un total de 81 271 581,39 €.

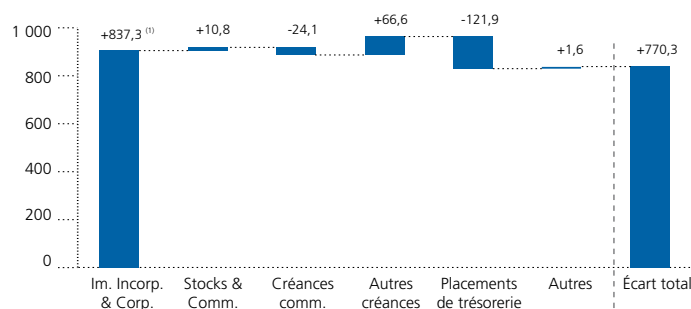
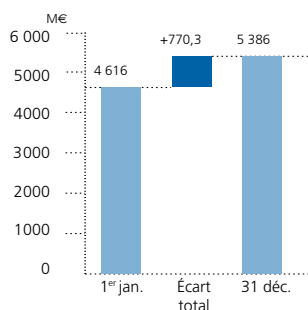
Les provisions constituées sont relatives :

- aux provisions pour travaux de peintures des grands ponts : 5 682 995,24 €
- aux provisions pour la révision des engins lourds (ex. régaleuse de ballast, bourreuse...) : 1 312 973,66 €
- aux provisions relatives à l'assainissement des sols pollués : 31 497 274,96 €
- aux provisions pour le déblaiement des déchets de bois non réutilisables : 2 344 400,00 €
- à l'intégration des ateliers infrastructure de Schaerbeek et Etterbeek : 15 000 000,00 €
- aux provisions pour risques non assurés et litiges : 25 433 937,53 €

Voir aussi commentaires sur les comptes annuels - États 10, 11 et 12.

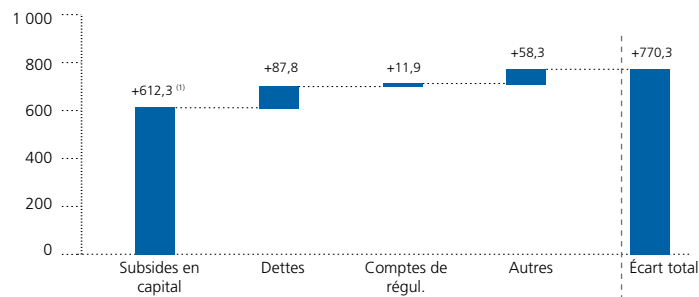
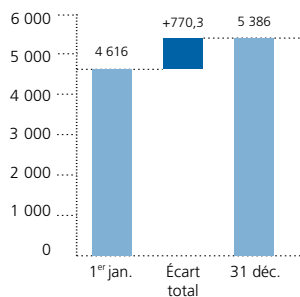
Les modifications du bilan en comparaison au 31 décembre 2005 peuvent se résumer schématiquement comme suit :

Mutation de l'actif



(1) Nouveaux investissements : 908,2 millions €. Amortissements : 70,9 millions €

Mutation du passif



(1) Nouveaux subsidies en capital : 669,6 millions €. Amortissements : 57,3 millions €

Compte de résultat détaillé

montants en €		
	2006	2005
I. Ventes et prestations	1 482 443 808,29	1 435 034 513,86
A. Chiffre d'affaires	1 185 208 089,47	1 142 631 674,39
B. Variation des en cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	3 119 721,11	2 568 350,95
C. Production immobilisée	289 345 288,63	285 676 402,57
D. Autres produits d'exploitation	4 770 709,08	4 158 085,95
II. Coûts des ventes et prestations	1 509 558 221,12	1 438 975 584,16
A. Approvisionnements et marchandises	125 963 720,03	108 167 522,82
1. Achats	136 670 479,87	108 925 770,38
2. Variation des stocks	-10 706 759,84	-758 247,56
B. Services et biens divers	1 292 711 256,84	1 260 129 637,12
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	66 649 676,60	61 052 384,28
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	3 279 845,84	-431 740,63
F. Provisions pour risques et charges	14 951 850,93	4 822 455,50
G. Autres charges d'exploitation	6 001 870,88	5 235 325,07
III. Résultat d'exploitation	-27 114 412,83	- 3 941 071,30
IV. Produits financiers	80 746 282,41	66 749 549,11
A. Produits des immobilisations financières	51 817,50	59 985,00
B. Produits des actifs circulants	23 365 049,41	17 219 381,00
C. Autres produits financiers	57 329 415,50	49 470 183,11
V. Charges financières	6 117 846,08	11 929 823,93
A. Charges des dettes	1 230 653,86	487 859,36
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub II. E.	-1 636 146,53	428 951,79
C. Autres charges financières	6 523 338,75	11 013 012,78
VI. Résultat courant avant impôt	47 514 023,50	50 878 654,88
VII. Produits exceptionnels	268 889,67	329 048,32
A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	72 799,66	120 641,46
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	21 162,08	19 574,29
D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	124 579,21	153 898,96
E. Autres produits exceptionnels	50 348,72	34 933,61
VIII. Charges exceptionnelles	7 639 585,13	2 194 471,12
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	4 395 640,17	2 177 378,30
C. Provisions pour risques et charges exceptionnelles	3 243 944,96	3 885,00
D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0,0	11 904,76
E. Autres charges exceptionnelles	0,0	1 303,06
IX. Résultat de l'exercice avant impôts	40 143 328,04	49 013 232,08

Compte de résultat détaillé

montants en €		
Affectations et prélèvements	2006	2005
A. Bénéfice à affecter	86 706 120,64	49 013 454,20
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	40 143 328,04	49 013 232,08
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	46 562 792,60	222,12
C. Affectations aux capitaux propres	-2 007 166,40	- 2 450 661,60
2. À la réserve légale	2 007 166,40	2 450 661,60
D. Résultat à reporter	0,0	0,0
1. Bénéfice à reporter	-84 698 954,24	- 46 562 792,60

Explication du compte de résultat

1. Chiffre d'affaires

Le montant du chiffre d'affaires total est de 1 185,21 millions € et peut être présenté de la manière schématique suivante :

montants en €		79,95 %
I. Ventes et prestations		1 482 443 808,29
A. Chiffre d'affaires		1 185 208 089,47
Redevance infrastructure		578 827 282,65
Dotation de l'État		425 261 117,00
Énergie électrique pour la traction et les bâtiments		92 901 279,92
Investissements et ventes matériels pour la SNCB-Holding		10 231 963,53
Investissements et ventes matériels pour la SNCB		3 072 382,78
Autres prestations intragroupe pour la SNCB-Holding		4 251 666,08
Autres prestations intragroupe pour la SNCB		40 292 581,40
Ventes de mitrailles		8 106 033,00
Prestations dans le cadre de la construction des lignes TGV		4 011 070,12
Compensation contractuelle		1 920 375,99
Prestations dans le cadre de la modernisation de l'axe 3 Bruxelles-Luxembourg		8 928 028,82
Prestations livrées au Fonds de l'Infrastructure Ferroviaire		1 000 000,00
Travaux de diverses natures comme l'entretien d'installations diverses		2 662 683,14
Travaux de diverses natures tels que le soudage et le découpage des rails		3 741 625,04

La redevance infrastructure représente 578,83 millions € ou 48,84 % du chiffre d'affaire.

Infrabel reçoit des différents opérateurs ferroviaires une redevance calculée par train-kilomètre pour l'utilisation du réseau ferroviaire belge, aussi bien pour le transport national et international de voyageurs que pour le transport de marchandises. La part du transport de voyageurs dans la redevance infrastructure est de 92,89 % contre 7,11 % pour le transport de marchandises.

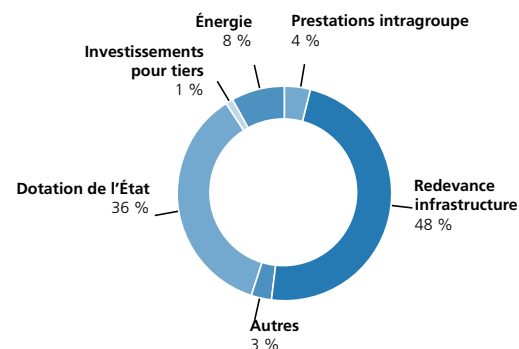
L'objet social de l'entreprise consiste à offrir une infrastructure ferroviaire de qualité irréprochable et sûre. L'entretien de cette infrastructure fait également partie de l'objet social de l'entreprise. Pour ce faire, l'entreprise a obtenu une dotation de l'État de 425,26 millions €, soit 35,88 % du chiffre d'affaires.

Infrabel est également responsable pour la livraison d'énergie pour tout le groupe SNCB. Cela signifie une refacturation aux autres entités du groupe SNCB aussi bien pour l'énergie de traction que l'énergie pour les bâtiments. Pour l'année 2006, le produit s'élève à 92,90 millions €.

Les investissements pour tiers, matériels pour tiers et les prestations intragroupes concernent les facturations aux autres entités du groupe. Le produit intragroupe s'élève à 57,85 millions €.

Le chiffre d'affaire restant s'élève à 30,37 millions € et est généré principalement par la vente de mitrailles effectuée par le service Achats, et ensuite par les revenus issus de la refacturation de prestations effectuées pour l'axe Bruxelles-Luxembourg à la S.A. SPV 162.

Représentation graphique du chiffre d'affaires



2. Production immobilisée

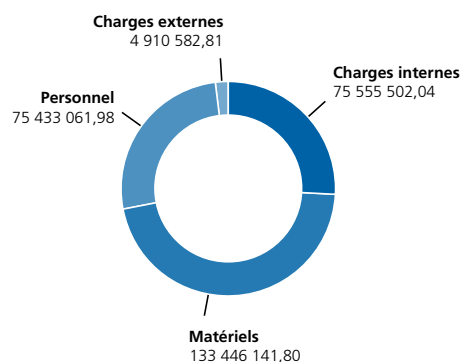
montants en €	
	19,52 %
I. Ventes et prestations	1 482 443 808,29
C. Production immobilisée	289 345 288,63

Chaque entreprise dispose de moyens propres qu'elle peut éventuellement utiliser, dans le cadre de son activité économique, pour la construction d'immobilisations corporelles et incorporelles. Ces actifs durables, investissements réalisés à l'aide des moyens internes, sont appelés productions immobilisées.

Les charges relatives aux travaux en régie sont neutralisées par la comptabilisation d'un produit correspondant, tandis que les investissements réalisés sont activés sur les postes du bilan.

Les charges qui ont conduit à l'enregistrement d'un produit sous la rubrique production immobilisée peuvent être détaillées comme suit :

Production immobilisée



3. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 80,75 millions € et proviennent essentiellement des amortissements sur les subsides en capital (57,31 millions €). À côté de cela, un montant de 23,36 millions € provient des intérêts des placements.

montants en €	
I. Produits financiers	80 746 282,41
A. Produits des immobilisations financières	51 817,50
B. Produits des liquidités	23 365 049,41
C. Subsides en capital et en intérêts	57 314 964,43
D. Conversion devises étrangères	14 451,07

4. Approvisionnements et marchandises

montants en €	
8,34 %	
II. Coût des ventes et des prestations	1 509 558 221,12
A. Approvisionnements et marchandises	125 963 720,03
1. Achats	136 670 479,87
Rails	22 237 143,52
Ballast	13 042 427,20
Traverses	31 362 882,37
Moyens de renforcement	5 731 382,24
Articles pour caténaires	11 449 589,13
Autres matériels spécifiquement chemin de fer	27 600 935,66
Autres articles d'approvisionnement	25 246 119,75
2. Variation des stocks	-10 706 759,84
Variation des stocks des articles spécifiquement chemin de fer	-6 892 230,59
Variation des stocks des autres articles	-3 814 529,25

Le montant des charges d'approvisionnements et de marchandises est de 125,96 millions €. L'achat d'approvisionnements pour des articles spécifiques à l'infrastructure est de 111,42 millions €. Les achats d'approvisionnements généraux s'élèvent à 14,54 millions.

5. Services et biens divers

montants en €	
85,64 %	
II. Coût des ventes et des prestations	1 509 558 221,12
B. Services et biens divers	1 292 711 256,84
Charges de personnel	698 903 294,03
Allocation FIF	300 000 000,00
Énergie électrique	102 254 026,15
Investissements pour tiers	11 878 474,86
Prestations intragroupe SNCB-Holding	90 481 416,07
Prestations intragroupe SNCB	28 631 806,32
Autres	60 562 239,41

Les services et biens divers sont constitués à concurrence de 54,06 % de charges de personnel pour un montant total de 698,9 millions €.

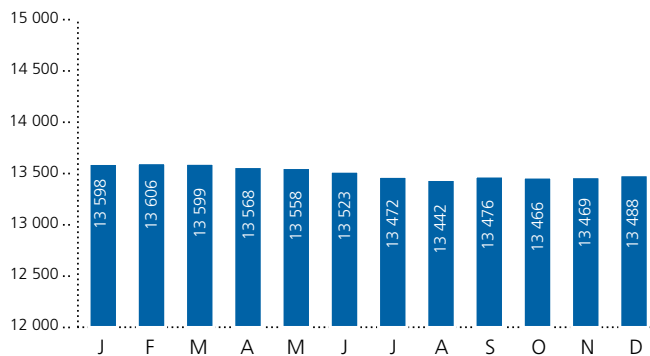
Dans le cadre de la réforme du groupe SNCB au 1^{er} janvier 2005, il a été stipulé que la totalité du personnel du groupe serait attribuée à la SNCB-Holding. Cette dernière détache le personnel nécessaire à Infrabel dans le cadre d'un accord réciproque.

Cette disposition explique pourquoi les charges de personnel sont comptabilisées sous la rubrique « Services et biens divers » et non sous la rubrique « rémunérations, charges sociales et pensions ».

Au 31 décembre 2006, Infrabel comptait 13 488 effectifs exprimés en équivalents temps plein.

L'évolution du personnel mis à disposition est la suivante :

Évolution du personnel



L'Arrêté Royal du 3 juillet 2005 stipule que, chaque année, Infrabel devra payer un montant de 300 millions € au FIF pour la mise à disposition de l'infrastructure ferroviaire attribuée à ce fonds dans le cadre de la reprise de la dette historique de l'ancienne SNCB (7,4 milliards €).

Infrabel est au sein du groupe SNCB chargé de la coordination de l'achat d'énergie électrique pour l'ensemble du groupe. Ces achats portent aussi bien sur l'énergie de traction que sur l'énergie nécessaire pour les bâtiments. Les montants respectifs pour l'achat d'énergie électrique sont de 85,44 millions € pour l'énergie de traction et de 16,81 millions € pour l'énergie des bâtiments.

6. Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges

montants en €		%
II. Coût des ventes et des prestations	1 509 558 221,12	
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	66 649 676,60	4,42
Frais d'établissement	52 839,16	
Droit de concession	13 737 373,74	
Autres immobilisations incorporelles (principalement software)	2 180 456,63	
Immobilisations corporelles	50 679 007,07	
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	3 279 845,84	0,22
F. Provisions pour risques et charges	14 951 850,93	0,99

Les amortissements sont comptabilisés mensuellement et prennent cours à compter du premier jour du mois suivant celui où l'immobilisation corporelle peut être mise en exploitation et ceci conformément aux règles d'évaluation approuvées.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont compensés en grande partie par l'amortissement des subsides

en capital y afférent. Ces derniers sont comptabilisés comme produits financiers.

L'augmentation des provisions est due en grande partie à la constitution de provisions pour les travaux de peintures des grands ponts métalliques et pour la révision des engins spéciaux infrastructure.

Commentaires sur les comptes annuels

1. Règles d'évaluation

1.1. Principes légaux

Les présentes règles d'évaluation sont arrêtées dans le respect des dispositions légales en vigueur en Belgique, et plus particulièrement celles découlant de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité des entreprises et de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

1.2. Règles d'évaluation

1.2.1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement peuvent être activés et sont évalués à leur valeur d'acquisition.

Ils sont amortis annuellement à concurrence de 20 %, à l'exception des frais d'émission, de renégociation ou de refinancement d'emprunts qui sont répartis sur la durée des emprunts concernés.

1.2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles s'amortissent linéairement à concurrence de 20 % par an à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en exploitation effective.

À l'intérieur de la rubrique immobilisations incorporelles figurent deux cas particuliers, il s'agit du droit de concession et des charges relatives au TGV.

Le droit d'exploitation du réseau est amorti sur 99 ans à partir du 01/01/2005, durée qui correspond à celle reprise dans l'A.R. du 14 juin 2004 portant sur la réforme des structures de la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

Il s'agit des frais d'études et de développement en rapport avec le projet TGV et non directement affectables à une rubrique d'inventaire précise des immobilisations corporelles, ainsi que des frais d'homologation des lignes TGV. Ces immobilisations sont amorties sur une période maximale de 10 ans à dater de la mise en service du projet TGV concerné.

1.2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Le matériel de musée et les œuvres d'art sont évalués soit au prix d'acquisition ou à la valeur résiduelle, soit, si la valeur d'acquisition est inconnue ou s'il s'agit d'un don, au prix de 0,01 € et font l'objet, en cas d'expertise, de réductions de valeur ou de plus-values de réévaluation.

Toutes les immobilisations corporelles en exploitation sont amorties linéairement sur la base de leur durée de vie. La durée de vie est régulièrement analysée. Dans le cas de modifications conséquentes, la durée de vie est adaptée. Cette adaptation est considérée comme une modification des prévisions et non comme une correction de fautes ou une modification des méthodes comptables.

Durée de vie

Nature de l'actif	Durée d'amortissement			
	En exploitation		Hors exploitation	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Terrains	n. amortissable	n. amortissable	n. amortissable	n. amortissable
Bâtiments	10	50	5	50
Ouvrages d'art	50	120	1	120
Installation de la voie	1	100	1	100
Installations électricité et signalisation	15	22	8	22
Installations télécommunication	8	20	1	1
Caténaires et sous-station de traction	20	20	20	30
Installations d'atelier	20	20	20	20
Matériel	1	10	1	10
Matériel de transport par rail	7	35	1	35
Matériel de transport par route	4	15	1	6
Conteneurs	10	10	10	10
Bâtiment d'habitation	pas d'application	pas d'application	50	50

L'amortissement prend cours à compter du premier jour du mois suivant celui où l'immobilisation corporelle peut être mise en exploitation. Dans le cas d'un travail financé par crédit d'investissement, la date retenue est celle de la terminaison totale ou partielle, sans mise en utilisation immédiate.

La durée d'utilité est fixée par rubrique d'inventaire, celle-ci représentant un ensemble d'immobilisations possédant les mêmes caractéristiques techniques ou juridiques ainsi qu'une même durée d'utilité.

Lorsque les différentes composantes d'un même actif ont des durées d'utilité différentes, ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents, le coût total dudit actif est réparti, dans la mesure du possible, entre ses différents éléments constitutifs.

La durée d'utilité des investissements connexes est arrêtée en tenant compte notamment de la durée de vie résiduelle des investissements primaires.

La durée d'utilité des investissements écologiques ne peut excéder la durée d'utilité résiduelle des installations sur lesquelles de telles dépenses ont été effectuées.

Par dépenses écologiques activées, il faut entendre celles qui sont destinées à servir durablement à l'activité de l'entreprise et qui soit se rapportent à des gains environnementaux espérés et prolongent l'existence des actifs de l'entreprise, en augmentant la capacité ou

en améliorant la sécurité ou l'efficacité, soit permettent de limiter ou d'éviter une contamination de l'environnement pouvant être provoquée par des activités futures.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels sont systématiquement actés lorsque, en raison d'une altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, la valeur comptable des immobilisations dépasse leur valeur d'utilisation par la société.

Les amortissements actés sur les immobilisations corporelles ne peuvent faire l'objet d'une reprise que si, en raison de modifications des circonstances économiques ou technologiques, le plan d'amortissement antérieurement pratiqué s'avère avoir été trop rapide.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Le montant amortissable est le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle, pour autant que cette dernière puisse être déterminée de manière relativement fiable.

1.2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les participations dans d'autres sociétés, lorsque le but recherché est de perpétuer ou de soutenir leur exploitation, les créances mises à disposition à long terme pour soutenir durablement l'activité desdites sociétés, les actions et parts qui ne sont pas constitutives d'une participation, les cautionnements en numéraire versés au titre de garanties permanentes.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles sont corrigées, le cas échéant, par d'éventuelles réductions de valeur. Les frais accessoires relatifs à leur acquisition sont portés directement en frais.

Pour chaque participation, les titres qui la composent sont considérés comme des actifs fongibles : après chaque acquisition, une valeur moyenne pour ces titres est recalculée, en divisant la valeur totale d'acquisition par le nombre total de titres détenus en portefeuille.

Lorsque le prix d'acquisition d'une participation est libellé en devise, la valeur d'acquisition pour laquelle elle est inscrite dans les comptes est sa valeur d'acquisition en euros, à savoir le montant résultant de l'application du cours de conversion lors de l'acquisition au montant du prix stipulé en devises. Lorsque les montants sont appelés, l'engagement de libération est réestimé au cours de conversion applicable à cette date, la contrepartie de l'écart de conversion constaté s'imputant à la valeur d'acquisition des immobilisations financières.

Les immobilisations financières représentées par des créances sont évaluées à leur valeur nominale, par application éventuelle du cours de conversion lors de l'acquisition au montant stipulé en devises.

En cas de modification durable, survenant postérieurement à l'acquisition, et dans un sens défavorable, de la situation, de la rentabilité ou des perspectives de la société, la participation ou les actions détenues font l'objet d'une réduction de valeur déterminée en fonction de l'évolution du prix du marché ou de la valeur intrinsèque.

Pour déterminer le montant de la réduction de valeur à comptabiliser, les modalités suivantes sont appliquées :

- Lors d'une acquisition, si l'écart entre la valeur comptable des participations et la quote-part proportionnelle des capitaux propres de l'entreprise en cause est inférieur à 250 000 €, une réduction de valeur est opérée à due concurrence l'année qui suit l'acquisition. Pour les années ultérieures, toute variation négative des fonds propres est actée en réduction de valeur immédiatement.
- Lors d'une acquisition, si l'écart entre la valeur comptable des participations et la quote-part proportionnelle des capitaux propres de l'entreprise en cause est compris entre 250 000 € et 1 250 000 € ou si l'entreprise n'est pas intégrée dans un sous-groupe présentant des synergies entre sociétés, il est opéré, au minimum à concurrence de 25 % annuellement à dater de l'année qui suit l'acquisition, une réduction de valeur égale à l'écart corrigé annuellement de l'évolution des fonds propres. Après comptabilisation de la réduction de valeur à 100 %, toute variation

négative des fonds propres est actée en réduction de valeur immédiatement.

- Lors d'une acquisition, si l'écart entre la valeur comptable des participations et la quote-part proportionnelle des capitaux propres de l'entreprise en cause est supérieur à 1 250 000 € ou si l'entreprise est intégrée dans un sous-groupe présentant des synergies entre sociétés, il est opéré à concurrence de 7,14 % annuellement à dater de l'année qui suit l'acquisition, une réduction de valeur égale à l'écart corrigé annuellement de l'évolution des fonds propres.

Après comptabilisation de la réduction de valeur à 100 %, toute variation négative des fonds propres est actée en réduction de valeur immédiatement.

- Si le chiffre d'affaires des sociétés dans lesquelles les immobilisations financières sont détenues, est réalisé principalement avec la société-mère, les réductions de valeur sont actées en fonction de la valeur d'utilisation de ces immobilisations pour les activités de la société-mère.
- Pour les actifs financiers pour lesquels il existe un marché financier liquide et pour lesquels la société ne peut influencer significativement ledit marché, des réductions de valeur sont actées si la différence entre le prix d'acquisition desdits actifs et leur valeur boursière mensuelle moyenne de l'année écoulée est significativement positive (supérieure à 10 % du prix d'acquisition). En cas de différence positive significative, la réduction de valeur à acter est égale audit écart.

Les immobilisations financières représentées par des créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

1.2.5 Créances à plus d'un an

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale à l'exception des créances ayant la forme de titres à revenu fixe qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement ou une partie de celui-ci à l'échéance est incertain ou compromis.

1.2.6 Stocks et commandes en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, à savoir le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et de transformation, augmentés des autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les en-cours de fabrication et les commandes en cours d'exécution sont évalués à leur coût de revient.

Certaines pièces en magasin font périodiquement l'objet de réductions de valeur à la suite de l'examen régulier de leur état par les services techniques intéressés.

Les familles d'articles en stocks ne présentant pas un lien direct avec les immobilisations corporelles subissent une réduction de valeur lorsqu'elles restent au moins une année sans connaître de mouvement. Le pourcentage de réduction de valeur s'appliquant à la valeur des articles est fonction de la vitesse connue de rotation du stock.

Pour les familles d'articles ayant un lien direct avec des immobilisations corporelles clairement identifiées, une réduction de valeur est calculée de manière strictement proportionnelle à l'amortissement déjà acté sur lesdites immobilisations.

Pour les commandes en cours d'exécution, des réductions de valeur sont actées :

- si leur coût de revient, majoré du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse, selon le cas, leur prix de vente net à la date de clôture ou le prix de revient prévu aux contrats ;
- à concurrence respectivement de 50 et 100 % si leur date d'exécution excède de 1 ou 2 ans la date de facturation, en tenant compte des éventuels acomptes facturés.

1.2.7 Créances à un an au plus

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale sauf celles ayant la forme de titres à revenus fixes qui sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Ces réductions sont calculées selon les principes ci-après :

- contentieux d'accidents nécessitant l'intervention du Service Juridique : la réduction de valeur est égale à la perte moyenne des 5 derniers exercices, divisée par le solde moyen des 5 derniers exercices des créances douteuses, le tout multiplié par le solde apparaissant à la fin du mois de décembre de l'année considérée ;
- réductions de valeur à 100 % pour les créances ouvertes sur les tiers nécessitant l'intervention du Service Juridique, sauf si elles relèvent du « contentieux accidents » ;
- pour les autres créances, y compris celles sur l'État, les réseaux ferroviaires et organismes de transport ferroviaires internationaux, une réduction de valeur correspondant à 50 % du montant de la créance si celle-ci est exigible depuis plus d'un an ; ce pourcentage est porté à 100 % après deux ans ; le cas échéant, il est tenu compte d'éventuels acomptes facturés ;
- si des informations spécifiques le justifient, des réductions de valeur complémentaires ou reprises de réductions de valeur sont actées suivant la spécificité de l'actif.

1.2.8 Placements de trésorerie

Les placements de trésorerie sont évalués au plus faible de leur valeur d'acquisition et de la valeur du marché.

Pour les actifs acquis par apport, la valeur est le prix fixé dans l'acte. Toutefois, si cette valeur conventionnelle est inférieure à la valeur de marché des actifs apportés, la valeur d'acquisition correspond à cette valeur supérieure de marché.

Pour les titres à revenu fixe, s'il existe une différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement, celle-ci est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres, et, est portée, selon le cas, en majoration ou en déduction de la valeur d'acquisition des titres, la prise en résultat étant effectuée sur base actualisée.

Pour les placements dont le prix d'acquisition est libellé en devises, la valeur d'acquisition pour laquelle ils sont inscrits dans le bilan, est réestimée sur base du dernier cours de change indicatif publié par la Banque Nationale de Belgique.

Les placements de trésorerie dont la réalisation est prochaine font l'objet de réductions de valeur appropriées si, à la fin de l'exercice, l'estimation de leur valeur de réalisation est inférieure à leur prix d'acquisition.

Des réductions de valeur sont actées que la valeur de rétrocession, ou de réalisation soit connue ou pas.

Si la valeur de rétrocession ou de réalisation est connue, une réduction de valeur égale à la différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur de rétrocession ou de réalisation est actée.

Si la valeur de rétrocession ou de réalisation est inconnue,

2 cas sont possibles soit :

- il existe un marché financier liquide et la société ne peut influencer significativement ledit marché : une réduction de valeur est actée de manière à ramener la valeur comptable desdits actifs au niveau de leur valeur boursière établie sur base de la cotation du dernier jour de l'exercice.
- il n'existe pas un marché financier liquide ou la société peut influencer significativement ledit marché : une réduction de valeur est actée de manière à ramener la valeur comptable desdits actifs au niveau le plus bas, soit de la quote-part dans les fonds propres de l'entreprise déterminés sur base des derniers comptes annuels connus, soit de la valeur boursière établie sur base de la cotation du dernier jour de l'exercice.

Lorsque les réductions de valeur ne se justifient plus, elles font l'objet d'une reprise.

1.2.9. Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une réduction de valeur appropriée est enregistrée lorsque la valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nominale.

1.2.10. Comptes de régularisation de l'actif

Les charges à reporter, les produits acquis sont évalués à leur valeur d'acquisition tout en tenant compte, pour les produits, de leur recouvrabilité.

1.2.11. Capital

Les actions représentatives du capital sont évaluées à leur valeur nominale.

1.2.12. Plus-values de réévaluation

Les plus-values de réévaluation sont actées à leur valeur nominale et ne concernent que les différences positives entre l'estimation par un expert du matériel de musée et des œuvres d'art et la valeur comptable nette portée à l'actif.

En cas de moins-value ultérieure de l'actif réévalué, la plus-value actée est annulée à concurrence du montant non encore amorti.

1.2.13. Réserves

Les réserves sont évaluées à leur valeur nominale.

1.2.14. Subsidés en capital

Les subsidés en capital sont enregistrés à leur valeur nominale.

Les subsidés en capital font l'objet d'amortissements linéaires au même rythme que les immobilisations incorporelles et corporelles qu'ils ont financées.

1.2.15. Provisions et impôts différés

Les risques et les charges qui font l'objet d'une provision sont estimés au cas par cas sur la base des éléments portés à la connaissance de la société, en veillant à respecter les critères de prudence, sincérité et bonne foi.

Des provisions sont également constituées pour des cas particuliers notamment les provisions pour risques d'accidents, d'insolvabilité et risques divers, les provisions pour charges d'exploitation de nature environnementale.

1.2.16 Dettes à plus d'un an et à un an au plus

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les dettes représentées par des titres à revenu fixe sont évaluées à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur charge actuarielle calculée à l'émission, en tenant compte de leur remboursement à l'échéance, diffère de leur charge faciale, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif de la charge de ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres (sur base actuarielle).

Les dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible sont inscrites au passif à leur valeur nominale; cette inscription s'accompagne de l'inscription en compte de régularisation de l'actif et de la prise en résultats prorata temporis sur base de l'intérêt composé, de l'escompte calculé au taux du marché lorsque ces dettes ont une échéance éloignée à plus d'un an et sont afférentes à des montants actés en tant que charges au compte de résultats.

1.2.17. Comptes de régularisation du passif

Les charges à imputer et les produits à reporter sont enregistrés à leur valeur nominale.

2. État des frais d'établissement

montants en €	
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice précédent	150 050,10
Mutation de l'exercice :	
Amortissements	- 52 839,16
Autres	0,01
Valeur nette à la fin de l'exercice comptable	97 210,95
Dont : Charges relatives à la réalisation de l'augmentation de capital, charges d'émission d'emprunts, déports et autres frais d'établissement	97 210,95

3. État des immobilisations incorporelles

montants en €	
Concessions, brevets, licences, ...	
A. Valeur d'acquisition	
À la fin de l'exercice comptable	1 389 122 164,60
Mutation de l'exercice :	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	7 271 238,25
Situation fin d'exercice	1 396 393 402,85
C. Amortissements et réductions de valeur	
Situation fin d'exercice	30 080 952,56
Mutation de l'exercice :	
Comptabilisées	15 917 830,46
Reprises suite excédents	- 0,10
À la fin de l'exercice comptable	45 998 782,92
D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	1350394619,93

4. État des immobilisations corporelles

montants en €			
	Terrains et bâtiments	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant
A. Valeur d'acquisition			
À la fin de l'exercice comptable précédent	268 641 362,62	933 593 733,77	121 387 319,99
Mutation de l'exercice :			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	21 507,00	21 303,63	
Transfert et mise hors service	-915 634,56	-5 507 826,69	-218 955,19
Transfert d'un poste vers un autre	167 061 461,31	348 636 675,71	1 526 935,68
Situation fin d'exercice	434 808 696,37	1 276 743 886,42	122 695 300,48
C. Amortissements et réductions de valeur			
À la fin de l'exercice comptable précédent	59 625 457,93	518 803 220,78	100 745 523,97
Mutation de l'exercice :			
Comptabilisées	4 527 073,01	47 386 209,22	2 735 758,02
Reprises suite excédents	-28 106,99	-44 687,91	-4,54
Transfert et mise hors service	-915 634,56	-5 507 826,69	-218 459,40
Transfert d'un poste vers un autre	-19,46	99 298,15	-130 759,21
À la fin de l'exercice comptable	63 208 769,93	560 736 213,55	103 132 058,84
D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	371 599 926,44	716 007 672,87	19 563 241,64

montants en €

	autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés
A. Valeur d'acquisition		
À la fin de l'exercice comptable précédent	220 763 640,73	1 300 851 535,56
Mutation de l'exercice :		
Acquisitions, y compris la production immobilisée		900 939 781,05
Transfert et mise hors service	-175 489,27	
Transfert d'un poste vers un autre	3 232 602,99	520 457 675,69
Situation fin d'exercice	223 820 754,45	1 681 333 640,92
C. Amortissements et réductions de valeur		
À la fin de l'exercice comptable précédent	11 636 822,18	
Mutation de l'exercice :		
Comptabilisées	425 606,90	
Reprises suite excédents	-0,11	
Transfert et mise hors service	-175 489,27	
Transfert d'un poste vers un autre	31 480,52	
À la fin de l'exercice comptable	11 918 420,22	
D. Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	211 902 334,23	1 681 333 640,92

5. État des immobilisations financières

montants en €		
	Entreprises liées	Autres entreprises
1. Participation et autres		
A. Valeur d'acquisition		
À la fin de l'exercice comptable précédent	3 284 093,42	750,00
Mutation de l'exercice :		
Acquisitions		
À la fin de l'exercice comptable	3 284 093,42	750,00
C. Réductions de valeur		
À la fin de l'exercice comptable précédent	637 362,01	
Mutation de l'exercice :		
Reprises suite excédents	-21 162,08	
À la fin de l'exercice comptable	616 199,93	
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	2 667 893,49	750,00
2. Créances		
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice précédent	900 000,00	508,18
Mutation de l'exercice :		
Dotations		508,18
Remboursement	- 150 000,00	
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	750 000,00	508,18

6. Stocks et commandes en cours

montants en €	
Analyse des stocks	
Articles d'approvisionnements spéciaux pour l'infrastructure	96 028 203,31
Réductions de valeurs sur les articles d'approvisionnements spéciaux pour l'infrastructure	-17 431 718,50
Articles d'approvisionnements non utilisés sur chantier	28 853 339,00
Fabrications	12 370 711,53
Articles d'approvisionnements généraux	24 159 656,07
Articles d'approvisionnements spéciaux pour le matériel de transport	885 544,05
Combustibles liquide et solide	215 539,54
Emballages à restituer	32 382,93
Réductions de valeurs sur les articles d'approvisionnements autres que les articles spécifiquement pour l'infrastructure	- 1 876 793,81
Acomptes	174,00
Commandes en cours	7 023 923,53
Réductions de valeurs	-125 148,96

7. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

montants en €	
Titres à revenus fixes	150 000,00
Dépôts à terme auprès d'institutions financières	5 350 000,00
- à un mois au plus	5 350 000,00
Autres placements non repris ci-dessus	224 426 000,00

La trésorerie disponible est d'un côté placée auprès de la SNCB-Holding dans le cadre d'un cashpooling (rubrique « autres placements de trésorerie non repris ci-dessus ») et d'un autre côté placée auprès des institutions financières.

8. Comptes de régularisation de l'actif

montants en €	
Charges à reporter	12 077 030,09
Paiement anticipé de la prime annuelle 2007 pour le personnel	10 263 437,62
Acompte pour l'énergie de traction	1 235 000,00
Primes d'assurances	476 083,77
Rating financiers	36 666,70
Membre EIM	65 842,00
Produits acquis	94 999,84
Intérêts	94 999,84

9. État du capital

montants en €		Nombre de parts
A. Capital		
1. Capital souscrit		
À la fin de l'exercice précédent	1 450 061 500,00	
Modifications pendant l'exercice comptable		
À la fin de l'exercice	1 450 061 500,00	
2. Composition du capital		
2.1. Sortes d'actions		
Actions nominatives sans valeur nominale	1 450 061 500,00	14 500 615

10. Provisions pour gros entretien

montants en €	
	Provisions pour gros entretien
À la fin de l'exercice précédent	0,00
Dotations	6 995 968,90
À la fin de l'exercice	6 995 968,90

La provision pour gros entretien concerne d'une part, la mise en peinture des grands ponts métalliques et d'autre part, la révision des engins spéciaux infrastructure.

La provision constituée pour la mise en peinture des grands ponts métalliques s'élève à 5 682 995,24 €.

Avec le nouveau système époxy-polyéthure les grands ouvrages d'art doivent être repeints tous les 15 ans.

À côté des entretiens normaux, les engins lourds subissent également une grande révision tous les 2 ans dans le centre d'entretien à Schaerbeek.

Sous le terme engins lourds, nous entendons les régaleuses, engins de graissage, wagons de stockage, bourreuses, stabilisateurs, ...

Pour cette révision, une provision est constituée pour 1 312 973,66 €.

11. Provisions pour environnement

montants en €		
	Provisions pour assainissement des sols	autres provisions pour la protection de l'environnement
À la fin de l'exercice précédent	28 253 330,00	0,0
Dotations	3 243 944,96	2 344 400,00
À la fin de l'exercice	31 497 274,96	2 344 400,00

L'augmentation de la provision pour l'assainissement des sols est la conséquence d'une part de nouvelles pollutions pour un montant total de 543 625,00 €.

Grâce aux meilleures méthodes de mesure, les évaluations peuvent être mieux estimées. Ce recalcul mène donc à une augmentation de la provision pour 2 700 319,96 €.

Les autres provisions pour la protection de l'environnement concernent intégralement le déblaiement des déchets de bois des traverses et morceaux de bois dispersés sur tout le réseau ferroviaire.

12. Provisions pour autres risques et charges

montants en €	
	Provisions pour autres risques et charges
À la fin de l'exercice précédent	34 822 455,50
Dotations	5 611 482,03
À la fin de l'exercice	40 433 937,53

Les provisions pour autres risques et charges couvrent les risques non assurés à l'actif, les litiges juridiques et les frais de restructuration de l'atelier de Schaerbeek.

13. Comptes de régularisation du passif

montants en €	
Charges à imputer	51 235 522,80
Pécules de vacances et primes du personnel	51 130 316,62
Divers	105 206,18
Produits à reporter	100 993 497,35
Redevances infrastructure	92 406 022,38
Interventions de tiers dans les travaux d'investissements	8 587 474,97

14. Droits et engagements hors bilan

montants en €	
Engagements importants d'acquisitions d'immobilisations	
- immobilisations corporelles (pour infrastructure ferroviaire)	404 041 612,03

15. Relation avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

montants en €		
	2006	2005
1. Immobilisations financières	3 417 893,49	3 546 731,41
Participations	2 667 893,49	2 646 731,41
Créances: autres	750 000,00	900 000,00
2. Créances	385 376 820,96	396 741 121,95
À plus d'un an	7 830 005,47	7 850 000,00
À un an au plus	377 546 815,49	388 891 121,95
3. Placements de trésorerie	224 576 000,00	334 200 000,00
Créances	224 576 000,00	334 200 000,00
4. Dettes	177 131 407,64	168 238 445,96
À plus d'un an	508 016,27	550 231,86
À un an au plus	176 623 391,37	167 688 214,10
7. Résultats financiers		
Produits des immobilisations financières	51 817,50	59 985,00
Produits des actifs circulants	8 680 894,29	2 019 777,52
Charges des dettes	85,00	85 684,45

16. Bilan social

La société n'est pas dans l'obligation de déposer de bilan social auprès de la Banque Nationale car Infrabel ne dispose pas de personnel propre. Le personnel nécessaire, statutaire ou contractuel, est détaché de la SNCB-Holding.

Au 31/12/2006, 13 488 effectifs exprimés en équivalents temps plein ont été détachés de la SNCB-Holding.

Rapport du Collège des Commissaires à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 11 mai 2007 sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, et notamment aux articles 143 et 144 du Code des sociétés applicables à la société anonyme de droit public Infrabel, en vertu de l'article 37 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, le Collège des Commissaires a l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de son mandat de l'exercice 2006. Le rapport inclut son opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions et informations complémentaires requises.

1. Attestation sans réserve des comptes annuels

Le Collège des Commissaires a procédé au contrôle des comptes annuels clos le 31 décembre 2006, établis sur base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan de 5 386 846 360,90 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 40 143 328,04 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

La responsabilité du Collège des Commissaires est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de son contrôle. Le collège a effectué son contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique. Ces normes de révision requièrent que son contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, le Collège des Commissaires a tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Le Collège des Commissaires a obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour son contrôle. Le Collège a examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Il a évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Le Collège des Commissaires estime que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de son opinion.

De l'avis du Collège des Commissaires, les comptes annuels clos le 31 décembre 2006 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

2. Mentions et informations complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

La responsabilité du Collège des Commissaires est d'inclure dans son rapport les mentions et informations complémentaires qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, le Collège des Commissaires n'est pas en mesure de se prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Le Collège des Commissaires peut néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas de contradictions évidentes avec les informations dont il a connaissance dans le cadre de son mandat.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Le Collège des Commissaires n'a pas à signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts, des dispositions du Code des sociétés et de la loi du 21 mars 1991.
- L'affectation du résultat, proposée à l'Assemblée Générale, est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Enfin, le Collège des Commissaires tient à remercier les organes de gestion, la direction Finances et ses services, de la collaboration et de l'aide qu'ils ont apportées dans l'accomplissement de sa mission.

Fait à Bruxelles, le 26 avril 2007.

Le Collège des Commissaires

La Cour des comptes représentée par

M. de Fays
Conseiller à la Cour des comptes

F. Vanstapel
Premier Président de la Cour des comptes

Les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

S.c.P.R.L. Michel Delbrouck & C°
Réviseurs d'Entreprises
représentée par
M. Delbrouck
Réviseur d'entreprises

S.c.P.R.L. Van Impe, Mertens & Associates
Réviseurs d'Entreprises
représentée par
H. Van Impe
Réviseur d'entreprises,
Président du Collège des Commissaires

